

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11843
3 octobre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 3 OCTOBRE 1975, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Me référant au message que vous a adressé le 28 septembre 1975
M. Luis Echeverría Alvarez, Président du Mexique, et dont le texte a été
reproduit dans le document S/11831, j'aimerais porter à votre connaissance
ce qui suit :

En poursuivant les consultations officieuses engagées par mon distingué
prédécesseur à la présidence du Conseil de sécurité, Son Excellence l'ambassadeur
Moulaye El Hassen, représentant permanent de la Mauritanie auprès de l'Organisation
des Nations Unies, j'ai procédé à d'autres échanges de vues avec les membres du
Conseil. Ces consultations permettent de conclure qu'il existe un consensus
selon lequel, sans préjuger de quelque manière que ce soit le fond de la question
soulevée dans le message qui vous a été adressé, le Conseil de sécurité n'est pas
l'instance appropriée pour en traiter.

Il m'a donc paru opportun de vous faire part immédiatement de ces
conclusions; de cette façon, le Gouvernement mexicain pourra, s'il le souhaite,
choisir toute autre procédure de l'Organisation des Nations Unies qu'il jugera
appropriée pour atteindre les objectifs visés.

Le Président du Conseil de sécurité,

(Signé) Olof RYDBECK

